



COMMUNE DE LOYAT
11, rue de la Mairie
56800 LOYAT

**CONSEIL MUNICIPAL
7 DECEMBRE 2023
DELIBERATION
CM20231207**

**Le 7 décembre 2023 à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de LOYAT,
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Sous la présidence de Patrice LAMEUL, 1^{er} Adjoint au maire
Date de convocation du conseil municipal : 30 novembre 2023**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18

Présents : Patrice LAMEUL, Maud GAVAUD, Sébastien LE RAY, Danielle GUILLAUME, Philippe BERIOU, Solène LE MOING, Valérie LANCELOT, Ludivine MORIN, Julien MICHEL, Françoise ARNOLDO, Christiane JIGOREL, Morgane THOMAS.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Denis TREHOREL donne pouvoir à Patrice LAMEUL, Sylvie BEAUJEAN donne pouvoir à Solène LE MOING, Bernard HALLIER donne pouvoir à Sébastien LE RAY, José GOZDOWSKI donne pouvoir à Maud GAVAUD, Serge CARO donne pouvoir à Françoise ARNOLDO.

Absente : Laëtitia MOUNIER,

Votants : 17

Après avoir fait l'appel des présents et des pouvoirs

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance Solène LE MOING

Vote des tarifs de garderie périscolaires à compter du 1^{er} janvier 2024

Depuis le 1^{er} janvier 2021 la commune a mis en place une tarification modulée pour la garderie périscolaire. Les familles se voient appliquer un tarif en fonction de leur quotient familial. Les tarifs de garderie sont identiques depuis cette date.

Cela permet en contrepartie à la commune de percevoir les aides estimations pour l'année 2023 de la CAF :

- 2441.22€ annuel au titre de la Prestation de services Contrat Enfance Jeunesse CEJ
- 9 218.52€ annuel au titre de la Prestation de Service Ordinaire PSO.

de la MSA :

- 814.09 € annuel au titre de la Prestation de services ALSH

Les tarifs actuels sont les suivants :

REPARTITION DES TARIFS EN 3 TRANCHES			A APPLIQUER AU QUOTIENT FAMILIAL
FORFAIT POUR 1/2 HEURE	FORFAIT POUR 1 MOIS	FORFAIT POUR 1 MOIS A PARTIR DU 3 ^{em} ENFANT	
0.95€	26.60 €	13.30€	< 950
1.00€	28.00€	14.00€	de 950 à 1300
1.05€	29.40 €	14.70€	> 1300

Pour information du 1^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023 : 16 870 heures de présence ont été facturés pour un montant de 14 786.60€.

La typologie des familles inscrites au services périscolaires, en fonction de leur quotient familial au 1^{er} septembre 2023 est la suivante :

TYPOLOGIE DES FAMILLES 2023/2024 PAR TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL	NOMBRE DE FAMILLES	% DES FAMILLES	NOMBRE D'ENFANTS	% DES ENFANTS
QUOTIENT <950	27	25.97%	37	26.62%
QUOTIENT de 950 à 1300	25	24.04%	36	25.90%
QUOTIENT >1300	28	26.93%	37	26.62%
QUOTIENT NON DECLARE TRANCHE >1300	24	23.06%	29	20.86%
	104		139	

Il est proposé de voter les tarifs de la garderie périscolaire :

REPARTITION DES TARIFS EN 3 TRANCHES			A APPLIQUER AU QUOTIENT FAMILIAL
FORFAIT POUR 1/2 HEURE	FORFAIT POUR 1 MOIS	FORFAIT POUR 1 MOIS A PARTIR DU 3 ^{em} ENFANT	
1.00€	27.95 €	13.95€	< 950
1.05€	29.40 €	14.70€	de 950 à 1300
1.10€	30.90 €	15.45€	> 1300

Après en avoir débattu le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De voter les tarifs de garderie périscolaire à compter du 1er janvier 2024 ainsi présentés
- D'autoriser à effectuer et signer tous les actes afférents.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire

P/O Le Maire,
Le 1^{er} Adjoint,
Patrice LAMEUL

